

## Le handicap au travail

**24 % de la population active est en situation de handicap.**

Le handicap au travail correspond à l'impossibilité pour une personne, du fait de ses problématiques de santé, de pouvoir réaliser l'ensemble des tâches qui lui sont confiées dans le cadre de son environnement de travail.

Fatigue, douleurs, difficultés pour se déplacer, pour se concentrer ou pour communiquer, le handicap peut avoir différentes répercussions sur la vie professionnelle de la personne concernée.

**Les compétences de chacun sont précieuses.**

Parler de certaines difficultés rencontrées dans l'exercice de sa profession permet de se faire aider et ainsi de pratiquer son métier dans les meilleures conditions possibles.

On peut avoir besoin d'être accompagné, individuellement sur son poste ou au sein de son équipe. La qualité de vie au travail s'en verra ainsi améliorée et les compétences seront préservées.

Certaines pathologies peuvent être considérées comme un handicap dans l'environnement professionnel : par exemple le diabète, des allergies, la dépression...

En fait, ce sont les répercussions de la situation de santé sur l'activité professionnelle dans un environnement donné qui sont évaluées et peuvent constituer un handicap.

Pour toute question relative au handicap, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous écouter, vous informer et vous accompagner.



**LE HANDICAP N'INFLUENCE  
PAS VOTRE CARRIÈRE !**

Pour toute question relative au handicap, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous écouter, vous informer et vous accompagner.

**Direction des Ressources Humaines et des Formations**

[actions.handicap@chu-rouen.fr](mailto:actions.handicap@chu-rouen.fr)

02 32 88 67 88

**Service social du personnel**

[drhssp@chu-rouen.fr](mailto:drhssp@chu-rouen.fr)

02 32 88 87 64

**Médecine du travail**

[metrse@chu-rouen.fr](mailto:metrse@chu-rouen.fr)

02 32 88 80 41